L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 28 NOVEMBRE 1876.

FEUILLETON.

LE

VAMPIRE AUX YEUX BLEUS.

PAR

CHARLES MAYRET.

XI

Il est très probable que les choses n'auraient pas duré longtemps ainsi qu'elles étaient et le hasard ne s'était mêlé de brouiller tout cela à sa façon.

La chasse venait de s'ouvrir, on était aux premiers jours de septembre, et M. Dauriochamp qui avait été dans son temps un grand abatteur de gibier devant Dieu et devant les hommes, tenait à faire preuve, au moins encore une fois, de ses talents cynégétiques ; il avait donc bénévolement pour l'ouverture, mais encore pour les premières semaines de la chasse, invité bon nombre de ses amis et de ses connaissances, qui étaient venus, dare-dare, s'installer à Epréveillant avec armes, chiens et bagages.

La propriété de M. Louis Tabarieux, occupant la plus grande partie du pays, faisait avec celle du banquier, qui était considérablement plus restreinte, une chasse merveilleuse.

Jeanne, fort habile à tous les exercices du corps, n'avait point été oubliée, en cette occasion tapageuse, par son père, qui avait pris un port d'armes pour elle, et lui avait fait cadeau d'un adorable fusil Lefaucheux et de tout l'outillage nécessaire en pareille occasion à une vaillante chasseresse.

La fillette ne se sentait pas d'aise, tout cela était si nouveau pour elle qu'elle y prenait un plaisir extrême et déployait une activité que rien, semblait-il, ne devait lasser.

Son père lui avait donné quelques leçons pour lui apprendre à charger son arme, qui, étant un Lefaucheux, ne présentait pas de grandes difficultés, d'autant plus que ce solide et charmant bijou sortait des ateliers du maître, et que personne aussi bien que l'habile et consciencieux artiste ne sait faire une arme de précision, même des objets de luxe qui portent sa marque.

M. Dauriochamp, afin de l'habituer au tapage et à la fumée, avait fait tirer au moins une bonne semaine avant le jour de l'ouverture fixé pour le grand rendez-vous, et Jeannie avait déployé une telle adresse et une si grande habileté que son père était ravi de la voir son fusil en main.

Le jour de l'ouverture, dès la petite aube (on les chasseurs étaient réunis dans la cour d'honneur, prêts à partir ; Louis Tabarieux était entouré d'un groupe de paysans des environs qui faisaient comme un état-major à ce général de saint Hubert.

Jeanne, à côté de son père, dans son vêtement court et solide, était belle non pas comme un ange, ainsi que chacun se plaisait à le dire et à le répéter, mais bien comme le plus charmant des démons.

Ses grandes yeux aux regards verts lançaient des éclairs, ses beaux cheveux nattés en tresses épaisses et lourdes faisaient comme une auréole à son front haut et fièrement développé ; ses narines délicates et rosées aspiraient l'air pur et frais du matin avec une ardeur passionnée qui coloraît sa joue d'une teinte plus active et presque audacieuse ; son pied frappait le sable avec une ardeur impatiente, comme aurait pu le faire le sabot d'un jeune cheval de race tenu au repos malgré lui.

Elle était si jeune et si charmante que Louis Tabarieux ne savait en détacher ses regards.

Le banquier la regardait aussi avec cette fierté des pères parfaitement heureux, qui ont pour enfant une de ces belles filles d'Eve à l'oreille de laquelle le serpent n'a point encore murmuré sa chanson pernicieuse, mais qui sont entourées de tant d'adoration que le père a vraiment quelque droit à se complaire dans son œuvre, et ne s'en fait pas faute dans le retrait de son orgueil paternel.

—Permettez-moi, mademoiselle, lui dit alors M. Tabarieux, de vous présenter quelques bons amis à moi, qui seraient probablement fort gauches s'il fallait vous accompagner à la ville et aller vous offrir leurs services dans un salon ; mais aujourd'hui c'est tout à fait autre chose, et voilà pourquoi je prends la liberté de mettre à vos pieds les bons offices de Jean-l'Eveillé, de Jacques-le-long-Pied et de Martin-l'Eclaireur-des-Bois, tous grands chasseurs et tueurs de bêtes, ayant fait depuis longtemps leurs preuves d'adresse et de vaillance, dit-il tout haut ; puis il ajoutait à demi-voix presque à l'oreille de Jeanne :—quelque peu bohémiens aussi, ce qui ne les empêche pas, je m'en porte garant, d'être les meilleurs garçons de la terre et les plus francs compagnons qui se puissent trouver pour une fête comme celle d'aujourd'hui.

—Avec la permission de mademoiselle, dit aussitôt Jean l'Eveillé, nous laisserons un peu les Parisiens déchirer leurs gêtres aux ronces de chez nous et faire connaissance avec les petites pierres à l'eau qui émaillent nos sentiers, pendant que nous irons tous, de compagnie, faire du vrai gibier afin que Mlle Dauriochamp puisse royalement traiter ses hôtes quand viendra l'heure du dîner.

—Moi aussi, je pourrai tuer du gibier ? demanda Jeanne avec une joie presque enfantine et toute tremblante d'émotion, en face de la grande joie qui lui était promise.

—Tant que vous voudrez ; nous savons ses retirés, au gibier : on vous y conduira, la demoiselle, mais point en compagnie de tous ces farauds de la ville, auxquels les levraux ne manqueraient point de faire la nique à l'aide de leurs grandes oreilles, tant ils sont peu habitués à voir les gens qui les chassent pour de bon astiqués et attifés comme le sont ces tant beaux messieurs-là.

M. Flamarel, correctement vêtu comme un chasseur du boulevard ou de la plaine Saint-Denis, et cela grâce aux soins de sa mère, s'était approché du groupe qui entourait Jeanne pour lui dire presque bas, sur le ton d'une prière ardente.

—Prenez garde, mademoiselle, ces gens-là ont des mines hétéroclites, quelque peu patibulaires ; et comme je ne crois appelé à les défendre en police correctionnelle, à moins que ce ne soit aux assises, un jour ou l'autre, dans un temps plus ou moins long, vu qu'ils ont une allure de braconniers à laquelle le plus naïf des juges d'instruction ne saurait se tromper, je vous en prie, ne vous commettez point avec eux, cela ne serait peut-être pas sans danger pour aujourd'hui et pour plus tard.

La tutelle constante dont semblait vouloir l'entourer le jeune homme, cette protection sans relâche qu'il lui imposait alors qu'elle ne l'avait pas demandée, au contraire, avait fini par irriter Jeanne, à la-quelle on sait qu'il fallait peu de chose pour en arriver là.

Les dernières paroles qu'il venait de dire avaient produit sur son esprit l'effet de la goutte d'eau dans un verre déjà trop plein : cela le fait déborder, cela le fit sortir des gonds ; elle leva un peu brusquement ses belles épaules, tout en attachant sur M. Flamarel le regard ses si belles que nous lui connaissons, puis d'une voix brève et légèrement insolente, elle lui dit :

—Je ne vous présente pas M. Jean-l'Eveillé ni M. Jacques-le-Long-Pied, pas plus que M. Martin-l'Eclaireur-des-Bois, ce sont des amis.... à nous, fit-elle en se rapprochant de Louis Tabarieux, comme pour lui prouver qu'elle était avec lui contre les autres ;—ce sont des gens du pays qui ne tiennent pas le moins du monde à entrer en relations, pas plus bonnes que mauvaises, avec les avocats de Paris.

—De Paris ou d'ailleurs, cela pourrait, je le crains pour eux, leur arriver plus tôt qu'ils ne le souhaitent, répondit, toujours à demi-voix, M. Flamarel, en ne s'adressant aussi toujours qu'à Jeanne.

Mais M. Louis Tabarieux qui, grâce au mouvement que la jeune fille venait de faire, se trouvait tout près d'elle, avait parfaitement entendu.

Alors il s'approcha plus encore, non pas de Jeanne, mais de l'avocat, et le regardant bien en face, de ce regard terrible et menaçant des hommes qui, en trouvant l'occasion belle pour en finir avec ceux qui les gênent, sont bien décidés à ne point la laisser échapper, il lui dit :

—Je réponds de ces messieurs comme de moi-même : qui les attaque m'attaque ; qui les soupçonne me soupçonne donc, monsieur, veuillez retenir quelque peu vos paroles qui, en les touchant, me blessent, et passant son bras sous celui du jeune homme, afin de l'éloigner de Jeanne et de s'en écarter aussi un peu, il entraîna l'avocat en dehors de la cour, sur le chemin qui conduisait à la lisière du bois, et une fois là, il lui dit de sa voix de maître ; à laquelle il ne mettait plus aucune sourdine :

—A nous deux maintenant. Nous avons l'air d'être sortis de bonne amitié ; que rien, je vous prie, ne change dans notre allure extérieure, du moins pour l'œil des étrangers ; mais tenez-vous pour bien dit :—que je ne pardonne jamais à qui me menace et qu'à dater de cette heure, je vous tiens pour mon ennemi ; comptez-vous de même pour le vôtre, je vous prie, car je serais désespéré d'occuper une autre place dans vos sentiments.

—Mais, tenta de dire M. Flamarel, c'est une querelle d'Allemand que vous cherchez là, car enfin !....

—Apprenez, monsieur, s'écria Louis Tabarieux, dont le visage se contracta sous l'effet de la colère et de l'indignation, que j'accepte comme une nouvelle insulte le titre d'Allemand qu'il vous plaît de me donner, à je ne sais quel propos. Je hais les Tudesques, entendez-vous, je les hais d'une façon terrible ; aussi, pendant la malheureuse guerre que nous avons subie, j'en ai tué le plus que j'ai pu ; je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pu en tuer davantage. Si je vous considère pour grandement plus Prussien qu'aucun des fils de l'empereur Guillaume ; par contre, monsieur, vous devez savoir à quoi vous en tenir sur ce que je porte au cœur à votre endroit.

Laissons passer les quarante-huit heures sur notre querelle, afin que personne ne puisse se douter de nos intentions : après quoi, nous nous reverrons aujourd'hui ou demain, dans ce même endroit, si bon vous semble ; il y a là-bas, tout près d'ici, un joli bois de chênes, fait à plaisir pour des rencontres de guerre de ce genre, je vous y attendrai à cinq heures du matin ; amenez avec vous deux témoins, ou allez vous y promener avec deux amis et nous saurons aussitôt quel est celui de nous deux qui ne doit point aller à la messe.

[illegible] marel qui ne voulait rien comprendre à la [illegible] qu'il venait de [illegible] vu qu'il [illegible] comme guerroyer [illegible] pour [illegible] sommes [illegible] à la [illegible]

—Vous avez été bien longtemps avant de vous en apercevoir, monsieur, lui répondit Louis en haussant les épaules et en [illegible] [illegible] trouva seul sur le chemin, pendant que M. Tabarieux avait regagné lestement les chasseurs, au milieu desquels se trouvait Jeanne en [illegible] [illegible] s'était si [illegible] [illegible]

—Oui, répondit [illegible] c'est une sotte affaire que j'ai été chercher presque de gaieté de cœur, et je crois que si Mélanie savait ce qui se passe, elle me [illegible] [illegible] là. Qu'est-ce que cela me fait, qu'est-ce que cela peut me faire qu'ils soient destinés ou non à avoir des démêlés avec la justice ? je ne dois plus, à cette heure, avoir qu'une seule préoccupation en tête, c'est d'épouser Jeanne, et pour en arriver là, de me faire accepter par elle, elle qui croit que je viens de mettre un [illegible] dans les roues de mon carrosse ; je crois malheureusement que j'ai fait en tout du tort à l'homme qui m'a [illegible]

A ce propos, [illegible] qu'il y a huit heures, il peut se passer bien des choses, et quelque allée sur le terrain ne soit point une partie de plaisir qui m'agrée outre mesure, je ne saurais [illegible] certainement pas devenir de terribles compagnard, qui, je commence à le comprendre, m'en veut beaucoup plus des soins que je rends à Mlle Dauriochamp que de l'indifférence favorable que je professe à l'endroit de ses amis.

La chasse fut conduite avec une grande habileté par M. Tabarieux et par tous les gens de la contrée qui avaient été invités à cette fête des bois et des champs.

Mais Jeanne, que son père suivait avec des attentions sans pareilles et même avec quelques [illegible] qui ne [illegible] pas que d'un [illegible] de Saint-Hubert, Jeanne s'était bravement jetée dans le groupe des paysans dont M. Tabarieux lui avait spécialement présenté quelques-uns ; et pendant que les uns allaient à droite et à gauche, Martin, l'Eclaireur-des-Bois, qui avait pris la direction de la petite bande, lui amenait pour chasser le gibier au bout de son fusil.

Elle avait déjà tué deux lièvres, cinq perdreaux, un lapin de garenne ; aussi, très fière de porter tout cela, elle l'avait enfoui dans son carnier et consolidé aux ses solides et belles épaules à l'aide d'une courroie, malgré les craintes que son père témoignait à chaque instant touchant la fatigue qu'elle prenait et qui ne pouvait manquer de la rendre malade.

Mais elle souriait d'un air vainqueur, envoyant des baisers au banquier du bout de ses doigts mignons, légèrement noircis par la poudre, et pendant que le bonhomme disait, à part lui :—on n'avait pas plus galamment chassé que ces [illegible] [illegible] à tous les diables ; elle contemplait à lentes les bois et à tuer du gibier dont elle se chargeait encore.

Le rendez-vous pour le déjeuner avait été pris sur la lisière de la forêt, dans ce qu'on appelle une clairière dans les provinces méridionales.

(A continuer.)

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes.
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes :

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au tarif de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de la classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou lithographiées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant,—1 cent par once ou fraction d'once.

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annoncant un incendie désignent le quartier ainsi qu'il suit :

Par exemple, lorsque Palarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, elles indiqueront ainsi 123. L'alarme ne dure 34, pétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 41, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 1 coup—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 43.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups ; s'il devient général, 30 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Campagnie Lafayette No.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
26 Coin Dryades et St-André.
*34 Marché Keller.
35 Coin Jackson et Coliseum.
36 Coin Jackson et Liberté.
37 Coin Seconde et Dryades.
39 Coin Marbœt et Levée.
41 Coin Hendersen et Levée.
43 Case à pompe No. 13.
44 Case à pompe No 1.
45 Coin Market et Chippewa.
46 Station de Police du 2nd. Pré
48 Coin Race et Magazine.
49 Coin Melpomène et Camp.
51 Station de Chevaux, rue St-Ch
52 Case à pompe No. 10, rue Thalie.
53 Coin Fulchitin et Turpichoire.
57 Coin Gallennié et Nouvelle Levée.
58 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
61 Coin Constance et Erato.
63 Coin Camp et St-Joseph.
65 Case à pompe No 18, rue Calliope.
66 Coin Bayou et Dumaine.
[illegible] Coin Chemin du Bayou et Claiborne
[illegible] Case à pompe No 2, Chemin du Bayou.
[illegible] Coin St-Anne et Miro.
[illegible] Stern's Factory, Français et Broad
[illegible] Case Hook & Ladder No 2.
[illegible] Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
[illegible] Case à pompe No 8, rue Victoire.
[illegible] Station de police, rue Champs Elysées.
[illegible] Coin Barracks et Esplanade.
[illegible] Coin Bons Enfants et St-Antoine.
[illegible] Coin Bons Enfants et Chemin Elysées
[illegible] Coin Claiborne et St-Bernard.
[illegible] Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
[illegible] Coin Amour et Magnolia.
*114 Coin Potte et Urquhart.
*115 Coin Mandeville et Claiborne.
*116 Cotton Press et Levée.
[illegible] Marché Washington.
*118 Coin Closet et Remparts.
*119 Case à pompe No 24, Grande Hommes
*120 Coin Dauphine et Independence.
*121 Rue Pelleid, station de chasse
[illegible] Casernes des Etats-Unis.
[illegible] Coin Bayou et Dauphine.

VAPEURS

COMPAGNIE GÉNÉRALE

[illegible]

Pour New-York directement.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants :

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,

Le steamer

HUDSON,
E. V. Gager, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,

Jeudi, 23 Nov., à 3 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est payée pour cette ligne à 1/4 pour cent.

Passage—Cabine $20
— Entrepont $15

Cette ligne prend du fret et compte des connaissements pour LIVERPOOL, HAVRE et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED HOUSTON,
Rue Carondelet, No 34.

ARRANGEMENT D'HIVER

Steamers suivant les routes des Etats-Unis —Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Lonsbourg, Bloomington et Covington.

Le beau steamer
CARELLA,
Fin Carella, maître pilote,
et portant la malle des Etats-Unis,

[illegible]

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h. Pour Washington, Covington, Port Lock, Sumpter, Chuck-[illegible] et tous les débarcadères sur [illegible]

[illegible]

Pour les Opelousas,

[illegible]

Pour Bayou Sara, Waterloo, Morganza, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Bayou Goula, Donaldsonville et les points intermédiaires.

Départ pour les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le magnifique bateau à vapeur
SACHITA BELLE,
Capitaine H. Kilbey,
Pilote, C. Libaro,

[illegible]

Paquebot régulier de Bayou Sara.

Deux fois par semaine.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Morganza, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Bayou Goula, Donaldsonville et les points intermédiaires.

Départ pour les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le magnifique bateau à vapeur
SACHITA BELLE,
Capitaine H. Kilbey,
Pilote, C. Libaro,

[illegible]

Paquebot de la Nouvelle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Départ les MERCREDIS et SAMEDIS à midi et tous les LUNDIS et V. E.

Voyage de retour, Dimanche et Mercredi.

Le bon bateau à vapeur
J. BERGERON,
P. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, chargé.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS, midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
C. H. MORGAN,
No de 18 rue Bienville.

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

Trois fois par semaine. Pour Donaldsonville et Lafourche.

Le bateau à vapeur
HENRY FETE,
Capitaine Jos. Accardo,
J. A. Gaudet, chargé.

Départ de la Nouvelle-Orléans les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, à 5 h. P. M. et tout les JEUDIS et SAMEDIS à 5 h. P. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
M. H. LANDRY et BUNT,
165 rue Bourbon, près St-Louis.

Union Jransaise.

Rapport annuel des opérations de la Société en date du 30 décembre 1876.

Inscription sur un rôle des personnes inaptes au travail.

Hommes 280
Femmes 146
Total 426

Sur lesquelles le Bureau a placé tout cet [illegible] qu'il a [illegible]

Hommes 146
Femmes 146
Total 292

Divers malades en sont [illegible] à [illegible] [illegible] Villeneuve. Leur [illegible] [illegible] [illegible]